



*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mercredi 29 septembre 2021

**Question n° 8**

**Station d'épuration de Saint-Amand-Montrond  
Acquisition des parcelles de la future station d'épuration**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu la délibération n° 12b du 30 juin 2021 de Cœur de France concernant l'acquisition de parcelles à la Ville de Saint-Amand-Montrond pour construire la nouvelle station d'épuration ;

considérant que la surface des parcelles cadastrées sections K 166, K 167, K 180 et K 181, sises avenue du Général de Gaulle à Saint-Amand-Montrond est de 24 446 m<sup>2</sup> et non de 25 336 m<sup>2</sup> ;

considérant que le prix est fixé à 0,78 € le m<sup>2</sup> ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :**

- **acquérir les parcelles cadastrées sections K 166, K 167, K 180 et K 181, sises avenue du Général de Gaulle à Saint-Amand-Montrond, d'une superficie de 24 446 m<sup>2</sup>, au prix de 0,78 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 19 067,88 € ;**
- **signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.**

---

Le Président  
  
Daniel BONE